

Francesco Massa
(Université de Turin, Italie)

Les derniers païens ont-ils existé ? ***Débats et documents***

RÉSUMÉ

Que recouvre l'expression « derniers païens » ? Qui étaient ces figures si souvent convoquées par la bibliographie ? Quand et où ont-elles vécu ? Ce séminaire invite à repenser le polythéisme tardif à la lumière des débats historiographiques et des sources disponibles. L'image d'un effondrement de la religion traditionnelle, sous-jacente à la catégorie de « derniers païens », hérite largement de la vision triomphaliste des historiens ecclésiastiques antiques : entre Constantin, premier empereur chrétien, et Théodose, empereur de la foi nicéenne, se serait jouée l'ultime phase du polythéisme. D'abord marginalisé par le christianisme dans les cités, il aurait ensuite été refoulé dans les campagnes après les lois antipaïennes de 391 et 392. Si l'historiographie continue de lire l'époque post-constantinienne comme une phase de crise et de décadence rituelle s'achevant avec l'interdiction théodosienne, les sources invitent à nuancer ce récit : les cultes polythéistes n'ont pas disparu du jour au lendemain ; ils ont continué à mettre en valeur l'orthopraxie et les pratiques sacrificielles, tout en s'adaptant aux mutations juridiques et institutionnelles de l'empire. Le séminaire propose un parcours à travers une sélection de sources (littéraires et iconographiques ; grecques et latines) de la seconde moitié du IV^e siècle.

ARTICLES À LIRE EN PRÉPARATION

MASSA, F., « Religion » et « Païens », dans F. Massa *et al.* (éd.), *Religions et interactions religieuses dans l'empire romain tardo-antique. Outils et documents*, Berlin – Basel, 2025, p. 77-87 et 153-163 (le volume est entièrement accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.24894/978-3-7965-5311-0>).

DOSSIER DE SOURCES

Rufin d'Aquilée, *Histoire ecclésiastique*, II, 19

Idolorum cultus, qui Constantini institutione et deinceps neglegi et destrui coeptus fuerat, eodem imperante conlapsus est. Pro quibus in tantum deo carus fuit, ut speciale ei munus contulerit divina providentia.

Le culte des idoles qui, par la décision de Constantin, avait commencé d'être d'abord négligé puis détruit, s'effondra sous son règne [= le règne de Théodose I^{er}]. Pour ces raisons, il était si agréable à Dieu que la providence divine lui a accordé une faveur singulière.

(Trad. F. Massa)

Théodoret de Cyr, *Histoire ecclésiastique*, V, 21, 1-5

1. Ὁ δὲ πιστότατος βασιλεὺς κατὰ τῆς Ἑλληνικῆς πλάνης μετέθηκε τὴν σπουδὴν καὶ νόμους ἔγραψε τὰ τῶν εἰδώλων τεμένη καταλυθῆναι κελεύων. **Κωνσταντῖνος** μὲν γὰρ ὁ μέγας, ὁ πάσης ἀξιώτατος εὐφημίας, πρῶτος εὐσεβείᾳ τὴν βασιλείαν κοσμήσας καὶ τὴν οἰκουμένην ἔτι μεμνηυῖαν ὁρῶν, τὸ μὲν τοῖς δαίμοσι θύειν παντάπασιν ἀπηγόρευσε, τοὺς δὲ τούτων ναοὺς οὐ κατέλυσεν ἀλλ' ἀβάτους εἶναι προσέταξε. 2. καὶ μέντοι καὶ οἱ τούτου παῖδες τοῖς πατρώοις ἠκολούθησαν ἵχνεσιν. **Ἰουλιανὸς** δὲ ἀνενεώσατο τὴν ἀσεβείαν καὶ τῆς παλαιᾶς ἐξαπάτης ἐξῆψε τὴν φλόγα. **Ἰοβιανὸς** δὲ τὴν βασιλείαν παραλαβὼν ραλαβὼν πάλιν τὴν τῶν εἰδώλων ἐκώλυσε θεραπείαν. 3. καὶ **Βαλεντινιανὸς** δὲ ὁ μέγας τοιοῖσδε κεχρημένος νόμοις ἵθυσε τὴν Εὐρώπην. ὁ δὲ **Βάλης** πᾶσι μὲν τοῖς ἄλλοις ἐπέτρεψε θρησκεύειν ἢ βούλονται καὶ τὰ θρησκευόμενα θεραπεύειν, μόνους δὲ πολεμῶν διετέλει τοῖς τῶν ἀποστολικῶν ὑπερμαχοῦσι δογματῶν. 4. πάντα γοῦν τὸν τῆς ἐκείνου βασιλείας χρόνον, καὶ τὸ ἐπιβώμιον ἤπτετο πῦρ, καὶ σπονδὰς καὶ θυσίας τοῖς εἰδώλοις προσέφερον, καὶ τὰς δημοθoinίας κατὰ τὴν ἀγορὰν ἐπετέλουν· καὶ οἱ τοῦ Διονύσου τὰ ὄργια τετελεσμένοι μετὰ τῶν αἰγίδων ἔτρεχον, τοὺς κύνας διασπῶντες καὶ μεμνηότες καὶ βακχεύοντες καὶ τὰ ἄλλα δρῶντες ἃ τὴν τοῦ διδασκάλου πονηρίαν δηλοῖ. 5. ταῦτα πάντα **Θεοδόσιος** εὐρὼν ὁ πιστότατος βασιλεὺς πρόρριζά τε ἀνέσπασε καὶ λήθη παρέδωκε.

1. L'empereur très croyant [= Théodose I^{er}] tourna son zèle contre l'erreur des hellènes ; il édicta des lois par lesquelles il ordonnait de détruire les temples des idoles. En effet le grand **Constantin**, parfaitement digne d'éloge, fut le premier à donner à l'empire la parure de la piété et, à la vue du monde entier qui délirait encore, il interdit à tous de sacrifier aux démons et, sans faire détruire les temples, il en proscrivit l'accès. 2. Naturellement, ses fils marchèrent sur les traces de leur père. Mais **Julien** ranima l'impiété et ralluma la flamme de l'antique erreur. **Jovien**, après qu'il eut reçu l'empire, interdit à nouveau le culte des idoles. 3. Le grand **Valentinien** gouverna l'Europe avec les mêmes lois. Mais **Valens** accorda à tout le monde la permission de célébrer les cultes et d'observer les rites sans contrainte, sauf aux défenseurs de la doctrine des apôtres contre qui il ne cessa de faire la guerre. 4. En tout cas, pendant toute la durée de son règne, le feu des autels continua à brûler; on offrait des libations et des sacrifices aux idoles, on célébrait des banquets publics sur l'agora ; les initiés des mystères de Dionysos couraient avec leurs égides, mettant leurs chiens en pièces, en proie à leurs délires de bacchants, avec les autres errements qui démontrent la perversité de leur maîtres. 5. Quand il découvrit tous ces désordres, **Théodose**, l'empereur très croyant, les arracha jusqu'à la racine et les livre à l'oubli.

(Trad. P. Canivet, SC)

Libanios, *Discours*, XXX, 33

Τὸ δὲ μέγιστον, οἱ μάλιστα τοῦτο τὸ μέρος ἀτιμάσαι δοκοῦντες καὶ ἄκοντες τετιμήκασιν. Τίνες οὗτοι; οἱ τὴν Ῥώμην τοῦ θύειν οὐ τολμήσαντες ἀφελέσθαι, καίτοι εἰ μὲν μάταιον ἅπαν τοῦτο τὸ περὶ τὰς θυσίας, τί μὴ τὸ μάταιον ἐκωλύθη; εἰ δὲ καὶ βλαβερόν, πῶς οὐ ταύτη γε μᾶλλον; εἰ δ' ἐν ταῖς ἐκεῖ θυσίαις κεῖται τὸ βέβαιον τῆς ἀρχῆς, ἀπανταχοῦ δεῖ νομίζειν λυσιτελεῖν τὸ θύειν καὶ διδόναι τοὺς μὲν ἐν Ῥώμῃ δαίμονας τὰ μείζω, τοὺς δ' ἐν τοῖς ἀγροῖς ἢ καὶ τοῖς ἄλλοις ἄστεσιν ἐλάττω, δέξαιτο δ' ἂν τις εὖ φρονῶν καὶ τὰ τηλικαῦτα.

Voici ce qui est le plus important : ceux qui semblent avoir méprisé cette partie (du culte) [= le sacrifice] l'ont honorée sans le vouloir. Qui sont-ils ? Ceux qui n'ont pas eu le courage de priver Rome de la pratique des sacrifices. Or, si tout ce qui concerne les sacrifices est inutile, pourquoi n'a-t-il pas été interdit ? Et s'il est nuisible, pourquoi ne l'aurait-on pas fait à plus forte raison ? Si la stabilité de l'empire se trouve dans les sacrifices accomplis là-bas, il faut croire que sacrifier est partout utile et si les divinités à Rome donnent des avantages plus grands, ceux qui sont dans

les campagnes ou dans d'autres villes en donnent de plus petits, mais tout homme sensé les accepterait, même s'ils sont de telle sorte.

(Trad. F. Massa)

Libanios, *Discours*, XXX, 35

Οὐ τοίνυν τῇ Πρώμῃ μόνον ἐφυλάχθη τὸ θύειν, ἀλλὰ καὶ τῇ τοῦ Σαράπιδος τῇ πολλῇ τε καὶ μεγάλῃ καὶ πλῆθος κεκτημένη νεῶν, δι' ὧν κοινὴν ἀπάντων ἀνθρώπων ποιεῖ τὴν τῆς Αἰγύπτου φορὰν. αὐτὴ δὲ ἔργον τοῦ Νεῖλου, τὸν Νεῖλον δὲ ἐστιάματά ἐστιν ἀναβαίνειν ἐπὶ τὰς ἀρούρας πεύθοντα, ὧν οὐ ποιούμενων ὅτε τε χρὴ καὶ παρ' ὧν, οὐδ' ἂν αὐτὸς ἐθελήσειεν. ἃ μοι δοκοῦσιν εἰδότες οἱ καὶ ταῦτα ἂν ἡδέως ἀνελόντες οὐκ ἀνελεῖν, ἀλλ' ἀφεῖναι τὸν ποταμὸν εὐωχεῖσθαι τοῖς παλαιοῖς νομίμοις ἐπὶ μισθῷ τῷ εἰωθότῳ.

Non seulement à Rome la pratique des sacrifices a été préservée, mais aussi dans la vaste et grande cité de Sarapis, qui possède des navires par lesquels elle rend commune à tous les individus la production de l'Égypte. Celle-ci est l'œuvre du Nil ; et ce sont les banquets qui persuadent le Nil de monter sur les terres labourées ; si ceux-ci [= les banquets] n'ont pas lieu chaque fois qu'il est nécessaire et de la part de ceux qui doivent le faire, il [= le Nil] ne consentirait pas (à monter). Il me semble que le savent ceux qui, bien qu'ils eussent volontiers supprimer ces banquets, ne les supprimèrent pas, mais ils laissèrent le fleuve être célébré selon les traditions anciennes, en échange de la récompense habituelle.

(Trad. F. Massa)

Zosime, *Histoire nouvelle*, 4, 18, 2-3

Νεστόριος ἐν ἐκείνοις τοῖς χρόνοις ἱεροφαντεῖν τεταγμένος ὄναρ ἐθεάσατο παρακελευόμενον χρῆναι τὸν Ἀχιλλέα τὸν ἥρωα δημοσίαις τιμᾶσθαι τιμαῖς: ἔσεσθαι γὰρ τοῦτο τῇ πόλει σωτήριο. ἐπεὶ δὲ ἐκοινώσατο τοῖς ἐν τέλει τὴν ὄψιν, οἱ δὲ ληρεῖν αὐτὸν οἷα δὴ ὑπέργηρων ὄντα νομίσαντες ἐν οὐδενὶ τὸ ῥηθὲν ἐποιήσαντο, αὐτὸς καθ' ἑαυτὸν λογισάμενος τὸ πρακτέον καὶ ταῖς θεοειδέσιν ἐννοίαις παιδαγωγούμενος, εἰκόνα τοῦ ἥρωος ἐν οἴκῳ μικρῷ δημιουργήσας ὑπέθηκε τῷ ἐν Παρθενῶνι καθιδρυμένῳ τῆς Ἀθηνᾶς ἀγάλματι, τελῶν δὲ τῇ θεῷ τὰ συνήθη κατὰ ταῦτόν καὶ τῷ ἥρωϊ τὰ ἐγνωσμένα οἱ κατὰ θεσμὸν ἔπραττε. τούτῳ τε τῷ τρόπῳ τῆς τοῦ ἐνυπνίου συμβουλῆς ἔργῳ πληρωθείσης, ἐπιβρίσαντος τοῦ σεισμοῦ μόνους Ἀθηναίους περισωθῆναι συνέβη, μετασχούσης τῶν τοῦ ἥρωος εὐεργεσιῶν καὶ πάσης τῆς Ἀττικῆς.

Nestorios qui tenait à cette époque la fonction de hiérophante eut un songe lui montrant qu'il fallait honorer d'honneurs publics le héros Achille, car ce geste sauverait la ville. Ayant fait part aux magistrats de sa vision, ceux-ci pensèrent que son extrême vieillesse le faisait divaguer et ils ne tinrent aucun compte de ce qu'il leur disait. Quant à lui, ayant réfléchi en lui-même sur ce qu'il devait faire et guidé par des pensées divines, il fit une image du héros dans un petit édifice qu'il déposa au pied de la statue d'Athéna dans le Parthénon. Pour finir, il accomplit selon les rites les cérémonies habituelles qui étaient connues de lui en l'honneur de la déesse aussi bien qu'en l'honneur du héros. De cette manière, il exécuta jusqu'au bout l'ordre du songe, et en conséquence, seuls les Athéniens échappèrent au tremblement de terre et, avec eux, toute l'Attique eut part aux bienfaits du héros.

(Trad. D. Jaillard)

Augustin, *Lettres*, 46 (lettre de Publicola à Augustin)

8. *Si quis vadens ad macellum emat carnem quae non sit immolatio, et cogitationes duas habuerit in corde, quod immolata sit, et non sit immolata, et illam tenuerit cogitationem qua non immolatam cogitabit, si manducaverit an peccat?*

8. Si quelqu'un va au marché et achète de la viande qui n'a pas été immolée, et si dans son esprit deux pensées viennent : a-t-elle été immolée, ou n'a-t-elle pas été immolée, et s'il retient l'idée qu'elle n'a pas été immolée, s'il en mange, est-ce qu'il pèche ?

15. *Si christianus debet in balneis lavare, vel in thermis, in quibus sacrificatur simulacris? Si christianus debet in balneis, quibus in die festo suo Pagani loti sunt, lavare, sive cum ipsis, sive sine ipsis?*

15. Est-ce qu'un chrétien doit se laver dans des bains ou dans des thermes dans lesquels sont faits des sacrifices aux statues ? Un chrétien doit-il se laver dans des bains où des païens, au jour de leur fête, se sont lavés, soit avec eux, soit sans eux ?

17. *Si christianus invitatus ab aliquo appositam habuerit carnem in escam, de qua dictum fuerit illi quia immolatio est, et non manducaverit eam; postea autem ab aliquo translatam ipsam carnem aliquo casu invenerit venalem, et emerit eam, aut appositam habuerit ab aliquo alio invitatus, et non cognoverit eam, et manducaverit, si peccat?*

17. Si un chrétien invité par quelqu'un se voit présenter de la viande posée sur un plat, viande de laquelle on lui a dit qu'elle avait été immolée, et s'il ne l'a pas mangée, et si, par la suite, cette viande, transportée par quelqu'un, se trouve par hasard mise en vente et qu'il l'achète, ou bien si elle lui est présentée par quelqu'un d'autre qui l'inviterait, qu'il ne la reconnaît pas et qu'il la mange, est-ce qu'il pèche ?

(Trad. C. Lepelley)

BIBLIOGRAPHIE

CAMERON, A., *The Last Pagans of Rome*, Oxford, 2011.

CHUVIN, P., *Chronique des derniers païens. La disparition du paganisme dans l'Empire romain*, Paris, 2011² (1^{ère} édition 1991).

KAHLOS, M., *Religious dissent in Late Antiquity, 350-450*, Oxford – New York, 2019.

FRANKFURTER, D., *Christianizing Egypt. Syncretism and Local Worlds in Late Antiquity*, Princeton, 2018.

LEPELLEY, C., « La diabolisation du paganisme et ses conséquences psychologiques. Les angoisses de Publicola, correspondant de saint Augustin », dans L. Mary, M. Sot (éd.), *Impies et païens entre Antiquité et Moyen Age*, Paris, 2002, p. 81-96.

MASSA, F., « Orthopraxie et sacrifices sanglants (IV^e-V^e siècles) », in F. Massa et al. (éd.), *Religions et interactions religieuses dans l'empire romain tardo-antique. Outils et documents*, Berlin – Basel, 2025, p. 501-506.

MASSA, F., « Païens », dans F. Massa et al. (éd.), *Religions et interactions religieuses dans l'empire romain tardo-antique. Outils et documents*, Berlin – Basel, 2025, p. 153-163.

RIVES, J. B., « Sacrifice and Religion. Modeling Religious Change in the Roman Empire », *Religions* 10/1. En ligne : <https://www.mdpi.com/2077-1444/10/1/16>.

SALZMAN, M. R., « The end of public sacrifice: Changing definitions of sacrifice in post-Constantinian Rome and Italy », dans J. W. Knust, Z. Várhelyi (éd.), *Ancient Mediterranean Sacrifice*, Oxford, 2011, p. 167-183.

STROUMSA, G. G., *La fin du sacrifice. Les mutations religieuses de l'Antiquité tardive*, Paris, 2005.

WATTS, E. J., *The Final Pagan Generation*, Oakland, 2015.